



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté de police de circulation
Brassage des composteurs
Avenue Frédéric Mistral
Le 7/10/2021 de 9 h 30 à 11 h 30

ARRETE N° 2021/09/217

Le Maire de la commune de VALERGUES,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la nécessité d'effectuer « **Le brassage des composteurs** » –Avenue Frédéric Mistral - 34130 VALERGUES,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser **les ambassadeurs du tri de Pays de l'Or Agglomération** à occuper la voie publique Avenue Frédéric Mistral - 34130 VALERGUES, le 7/10/2021 de 9 h 30 à 11 h 30.

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation, publique Avenue Frédéric Mistral (Tronçon défini **EN ROUGE** sur le plan ci-dessous) - 34130 VALERGUES, le 7/10/2021 de 9 h 30 à 11 h 30.

ARRETE :

Article 1er : **les ambassadeurs du tri de Pays de l'Or Agglomération**, sont autorisés à occuper la voie publique Avenue Frédéric Mistral (Tronçon défini **EN ROUGE** sur le plan ci-dessous) - 34130 VALERGUES, le 7/10/2021 de 9 h 30 à 11 h 30.

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits, le 7/10/2021 de 9 h 30 à 11 h 30, sur le lieu d'intervention. Afin de sécuriser les agents de POA, la commune de Valergues mettra à disposition 2 toulousaines afin de baliser la zone d'intervention. En raison du rétrécissement de la chaussée, la vitesse sera limitée à 30km/h. Une circulation alternée sera mise en place manuellement si nécessaire.



Article 4 : L'accès des riverains est conservé.

Article 5 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 : Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer tous les dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 7 : Tout manquement ou infraction au présent arrêté sera constaté et poursuivi selon la réglementation en vigueur.

Article 8 : Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le chantier.

VALERGUES, le 20 Septembre 2021
Le Maire,
Jean Louis BOUSCARAIN

